



Deces de mon pere, ma belle mere et le notaire nous evince

Par **bebedu38**, le **06/11/2009** à **11:45**

Bonjour, suite au décès de mon père le 29/01/2009, ma belle mère ainsi que le notaire nous évince. mon père s'est remarié sous le régime de la communauté. Nous sommes 3 enfants nés du 1er mariage. Sa femme a 2 enfants d'un 1er mariage également. Ils avaient acheté sous peu un appartement d'une valeur de 120000€. A sa mort, nous avons appris qu'il avait fait une donation au dernier vivant. Jusqu'à là tout semble normal. n'est-il normal que le notaire refuse de nous recevoir? On nous demande de signer une procuration suite à la succession. Le notaire nous a également signalé par téléphone qu'à la mort de ma belle mère nous aurions mes sœur et moi que 1/8ème des biens le reste revenant à ses enfants. n'est-ce normal?

Par **Tisuisse**, le **06/11/2009** à **11:58**

Bonjour, Puisque vous connaissez le notaire chargé de la succession, vous pouvez choisir un autre notaire qui, lui, va défendre vos intérêts à commencer par réclamer l'acte de donation au dernier vivant pour savoir ce qu'il contient réellement.

Par **bebedu38**, le **06/11/2009** à **12:28**

merci pour votre réponse bonne journée